



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation

23 JUIN 2026

Date d'affichage de la délibération

03 JUILLET 2026

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;
M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/72

SUBVENTION ATTRIBUEE AUX ASSOCIATIONS
POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux Associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques).

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention à l'association « Association des Jeunes de Castel » (AJC).

Le montant devant être attribué à l'association citée ci-dessus s'élève à :

Dix mille euros (10 000 €).

Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'association sur l'année 2026.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'octroi de la subvention de fonctionnement à l'Association « Association des Jeunes de Castel » (AJC).



Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessité et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objectifs pour le bien-être de la cité,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'Attribuer une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'association « Association des Jeunes de Castel » (AJC). Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'Association.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE